

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2024

N° d'ordre : DEL 29-06-2024

Objet de la délibération :

Approbation de l'opération de travaux de sécurisation des abords des bâtiments scolaires et périscolaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 4

Votants : 22

Date de la convocation :
10/06/2024

Date de publication en ligne :
25/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Alain LELARGE, Christiane CHILLAN, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Sindy ABGUILLERM, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Laurence ROQUES, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Jean-François DELARUE, qui donne pouvoir à Alain LELARGE, Laurent ALLEAUME, qui donne pouvoir à Béatrice HONDARRAGUE, Francine BERTRAND qui donne pouvoir à Steven AUBOIS, Thierry GUEFFIER qui donne pouvoir à Gaëlle LAME, Jean-Marc BENTOURE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Steven AUBOIS

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu la Délibération du 17/02/2022 donnant délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de toutes subventions de fonctionnement et d'investissement,
Vu la décision N° 03/2024 portant sollicitation d'une subvention DSIL 2024 et FIPD 2024,
Considérant la nécessité d'une action en sécurisation des bâtiments scolaires et périscolaires,
Considérant qu'une aide peut être sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),
Considérant que la Préfecture des Yvelines requière une délibération du Conseil Municipal autorisant spécifiquement l'approbation du projet ci-dessus,
Vu l'avis de la commission travaux du 30/04/2024,
Vu l'avis de la commission finances et ressources humaines du 04/06/2024,
ENTENDU l'exposé de Mme AGUILLON,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE de ses membres présents ou représentés,

ADOpte l'avant-projet de sécurisation des établissements scolaires et périscolaires pour un montant de 137 701,39 € HT soit 165 241,67 € TTC, dont les crédits pour leur financement ont été inscrits au budget primitif 2024 au titre des demandes éligibles à la DSIL 2024.

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Le Maire
Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.